

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 27 avril 2026

Date de convocation : 22 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18 Procurations : 1 Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : BARON Anne-Sophie, BERNA Sophie, BOURDA Francine, BOURUMEAU Pierre, CANTON Marc, CANTON Marion, CHARRET Olivier, CLAVARET Christian, DOURAU Jean-Marc, DOURROM Bernadette, LACOUÉ-CHAROT Damien, LARRUHAT Alexandre, LAUVAUX Michel, MONTIN Isabelle, PANATIER Corinne, PEAUDE CERF-BADET Claire, SERRUT Roseline, TABONE Frédéric

EXCUSÉE : VANHOOREN Audrey

PROCURATION : VANHOOREN Audrey à Olivier CHARRET

Secrétaire de séance : Isabelle MONTIN

DÉLIBÉRATION N° 2026-25 : Remboursement anticipé d'un prêt à court terme

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n° 2024-32 en date du 29 août 2024 relative à la signature du contrat de prêt n° 00003544493 auprès de de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne d'un montant de 220 000 € (préfinancement de la subvention DETR et FCTVA).

Le Maire indique que l'article « Remboursement anticipé – indemnités » du contrat de prêt n° 00003544493 permet de procéder au remboursement anticipé du capital restant dû sans indemnités ni pénalités,

Le Maire précise que la situation financière de la Commune lui permet de procéder à un tel remboursement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de rembourser de manière anticipée la somme de 220 000 € due au titre du contrat de prêt n° 00003544493

AUTORISE le Maire à signer le contrat et toute pièce afférente à ce dossier.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	
	ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme

Le Maire

